

Données captées

La spécialité Enerzair Breezhaler°, autorisée dans l'asthme, est commercialisée avec ou sans un capteur électronique (lire p. 254-256). Fixé à l'inhalateur, ce capteur enregistre diverses informations concernant la prise du médicament. Les données peuvent ensuite être transmises à une application installée sur un smartphone ou une tablette, pour un suivi par le patient ou une personne de son entourage telle qu'un soignant. Le patient est invité à saisir d'autres données personnelles dans l'application.

Et tout ça gratuitement en France, le prix d'Enerzair Breezhaler° étant le même qu'il y ait ou non un capteur dans la boîte, et l'utilisation de l'application étant gratuite. Cela grâce à un service public généreux, une initiative bienveillante de l'assurance maladie solidaire, ou une association de patients dynamiques et désintéressés ? Non. Le site web de l'éditeur de cette application montre qu'il est contrôlé par une entreprise cotée à la Bourse de New York.

Face à un médicament "connecté", quelques questions émergent, par exemple : pour qui travaille-t-on quand on collecte des données ? Les données collectées sont-elles partagées avec un tiers connu ou inconnu du patient ? Comment sont-elles sécurisées lors de leur transmission et sur les divers supports électroniques (ordinateurs, smartphones) ? Sont-elles collectées en vue d'une exploitation commerciale ? La réglementation européenne sur la protection des données personnelles est-elle respectée ?

Dans le domaine de la santé aussi, les enjeux financiers autour des données personnelles sont énormes. Certains produits de santé connectés sont utiles à des soins de qualité (lire par exemple "Dexcom-G6° et Freestyle Libre 2°" p. 266-268). Mais attention aux objectifs non clairement exposés et aux gadgets qui servent avant tout à capter des données personnelles et rendent davantage service à ceux qui les exploitent qu'aux patients.



Information fournie par les firmes

Nous cotons sur 4 niveaux l'information reçue des firmes que nous avons interrogées.



Information approfondie, détaillée et adaptée, des données non publiées jusqu'au conditionnement.



Information limitée à des données publiées, administratives, ou de conditionnement.



Information minimale, ou limitée ou presque à des éléments administratifs et de conditionnement.



Rétention d'information.

COTATIONS PRESCRIRE - Nouvelles substances, indications, posologies, formes, etc.

Notre appréciation globale, symbolisée par une expression du bonhomme Prescrire, alias Gaspard Bonhomme, porte sur le progrès thérapeutique, tangible pour le patient, apporté par chaque nouvelle spécialité dans une indication précise : balance bénéfices-risques du médicament par rapport aux autres thérapeutiques disponibles.



BRAVO

Appréciation d'exception attribuée à un progrès thérapeutique majeur, d'efficacité et d'intérêt évidents dans un domaine où nous étions totalement démunis.



INTÉRESSANT

Apporte un progrès thérapeutique important mais avec certaines limites.



APPORTE QUELQUE CHOSE

L'apport est présent mais limité ; il est à prendre en compte sans toutefois devoir bouleverser le domaine de la thérapeutique considéré.



ÉVENTUELLEMENT UTILE

Intérêt thérapeutique supplémentaire minime. Il y a peu d'arguments devant conduire à changer d'habitude de prescription en dehors de cas particuliers.



N'APPORTE RIEN DE NOUVEAU

Il s'agit d'une nouvelle substance sans plus d'intérêt clinique démontré que les autres substances du même groupe, et parfois d'un me-too, voire d'une quasi-copie.



PAS D'ACCORD

Médicament qui ne présente aucun avantage évident mais qui a des inconvénients possibles ou certains.



LA RÉDACTION NE PEUT SE PRONONCER

Nous réservons notre jugement dans l'attente d'une évaluation plus approfondie du médicament.